

---

## Evolution institutionnelle et nouvelle présidence au cœur du 32e conseil de la COI

Le Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) s'est tenu à Saint-Denis de La Réunion le 1<sup>er</sup> mars 2017. Les ministres des cinq Etats membres ont débattu de l'évolution de l'organisation unanimement reconnue pour son rôle actif en faveur du développement durable de l'Indianocéanie et de la défense des intérêts spécifiques de ses Etats membres insulaires. Cette réunion a été l'occasion pour Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'Etat français au Développement et à la Francophonie et Président du Conseil, de transmettre la présidence de la COI à Vishnu Lutchmeenaraidoo, ministre mauricien des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international. Le Conseil des ministres a pris une quarantaine de décisions qui traitent des actions prioritaires de la COI dans les domaines de la sécurité, du climat, de l'environnement, de la connectivité ou encore de la sécurité alimentaire.

Les ministres du Conseil de la COI ont marqué leur intérêt à soutenir l'évolution de la COI, ce qui passerait par un changement de ses statuts et de son appellation en « Communauté des Etats ». Ils ont ainsi demandé au Secrétariat général de mettre en place un comité réunissant des représentants et experts des Etats membres en vue d'en préciser les implications. Cette évolution, si elle est entérinée lors d'une prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres en septembre prochain, approfondira la stature politique et diplomatique de l'organisation pour que « *la COI, à l'image d'autres organisations internationales, poursuive son chemin vers plus de collaboration entre Etats et devienne l'outil le plus précisément adapté au rapprochement des cinq pays membres* », comme l'a souligné le président sortant du Conseil. Le chef de la diplomatie mauricienne et nouveau président du Conseil a, de son côté, mis en valeur « *le destin commun* » des îles de l'Indianocéanie appelant ainsi à plus d'intégration, en particulier économique.

Durant leurs travaux, les ministres du Conseil ont fixé le cap des activités de l'organisation pour les prochains mois en prenant des décisions portant, entre autres, sur :

- Un accord de principe pour l'octroi du statut d'observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie sur une base réciproque, conformément à l'accord-cadre signé entre les deux organisations en juin 2016, ainsi qu'à l'Ordre souverain de Malte ;
- La sécurité maritime avec l'opérationnalisation du Centre régional de fusion de l'information maritime basé à Madagascar et du Centre régional de coordination de l'action de l'Etat en mer aux Seychelles. Les ministres ont également accueilli favorablement l'idée que la COI prenne la présidence du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes à la suite des Seychelles ;
- La lutte contre les trafics illicites, plus particulièrement le trafic de drogue, avec un appel à créer une structure régionale spécialisée ainsi que la lutte contre le terrorisme, notamment à travers l'échange d'informations entre les services nationaux compétents ;
- La connectivité régionale avec la volonté affichée du Conseil de la COI de voir ces chantiers structurants (aérien, numérique et maritime) bénéficier d'un nouvel appui de l'Union européenne à travers le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement ;
- La sécurité alimentaire afin d'entamer rapidement les activités du programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnel (PRESAN) ;
- L'adaptation au changement climatique par l'accréditation de la COI auprès du Fonds vert pour le climat afin qu'elle puisse mener de nouveaux projets d'envergure d'adaptation aux effets du changement climatique pour la région. Les Seychelles présenteront le dossier de la COI au Secrétariat du Fonds vert pour le climat au nom de tous les Etats ;
- La valorisation du patrimoine de l'Indianocéanie notamment à travers les projets de l'Iconothèque historique de l'océan Indien et de la Phonothèque de l'océan Indien qui bénéficient de l'engagement du Conseil départemental de La Réunion.
- Le 32<sup>e</sup> Conseil des ministres de la COI s'est donné rendez-vous en septembre 2017 à Maurice pour un Conseil extraordinaire qui sera consacré à l'évolution institutionnelle de l'organisation vers la « Communauté des Etats » ainsi qu'aux questions administratives et budgétaires.